

Conditions Générales applicables aux classes d'environnement.

Présentation de La Pouzaque : Constituée en 1975, l'association La Pouzaque a pour objet de promouvoir l'éducation à l'environnement vers un développement durable à travers la gestion d'un centre polyvalent. Elle poursuit un but d'éducation populaire, notamment au profit de publics défavorisés, elle réalise pour ce faire la promotion et la valorisation de l'éducation citoyenne, notamment par l'organisation ou l'accueil de séjours de vacances, de classes d'environnement, de chantiers de jeunes, de stages de formation, d'accueil de familles...

Adhésion : Les séjours à La Pouzaque sont réservés à nos adhérents, une cotisation en permet l'accès durant un an (de date à date), elle n'est soumise à aucun parti ni groupement philosophique, corporatiste, politique, syndical, religieux ou financier.

Déclaration d'effectif : Le présent contrat est établi sur la base d'un effectif prévisionnel. L'effectif réel devra être déclaré impérativement 10 jours minimum avant le début du séjour, par fax, courriel ou courrier. L'absence de nouvelle déclaration implique que l'effectif prévisionnel est réputé confirmé et qu'il servira de base à la facturation du séjour.

Réduction d'effectif : En cas de réduction de l'effectif réel supérieur à 5%, survenant entre la déclaration et le début du séjour, chaque participant absent sera facturé sur la base de 50% du montant total de la prestation individuelle.


Modification de séjour : Dans le cas où le séjour serait modifié sur des éléments essentiels avant son commencement du fait de La Pouzaque, le signataire peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti, soit accepter de participer au séjour modifié en signant un avenant précisant les modifications et les éventuels changements de tarif, soit mettre fin à sa réservation.

Départ individuel anticipé : Tout départ individuel anticipé ne sera pas pris en considération.

Interruption de séjour : Tout séjour interrompu par le signataire sera dû en totalité.

Annulation de séjour : Toute annulation du séjour par le signataire devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception. En fonction de la date de réception du recommandé, La Pouzaque conservera : Plus de 30 jours avant le début du séjour : 10% du montant de la prestation (mini 50 € frais de dossier), de 30 à 21 jours : 25% du montant de la prestation, de 20 à 8 jours : 50% du montant de la prestation, de 7 à 2 jours : 75% du montant de la prestation, moins de 48 heures : 90% du montant de la prestation, le jour de l'arrivée : 100% du montant de la prestation.

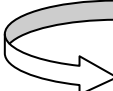
Acomptes et solde : Lors de la réservation, le signataire verse l'adhésion à l'association La Pouzaque ainsi qu'un premier acompte de 30% du montant de la prestation (voir au recto). Il s'engage à verser un deuxième acompte de 50% du montant de la prestation 30 jours avant le début du séjour et à régler le solde le jour de son arrivée à La Pouzaque.



Important : La réservation ne devient ferme et définitive qu'à réception d'un exemplaire dûment signé du présent contrat, accompagné de l'acompte correspondant.

Le signataire s'engage :

- A participer, ou faire participer les enseignants, à une réunion préparatoire de la classe d'environnement (de préférence à La Pouzaque), le plus tôt possible avant le début du séjour.
- A communiquer à La Pouzaque au minimum 10 jours avant le début du séjour : l'effectif réel (nombre, âge, sexe...), les éventuels régimes et allergies (ordonnances médicales exigées), les horaires d'arrivée et de départ du groupe.
- A s'abstenir de toute visite de La Pouzaque sans rendez-vous (avant et après le séjour).
- A participer à la démarche de cohérence (développement durable) développée par La Pouzaque.
- A accepter de recevoir sur place une information concernant les consignes de sécurité.
- A signer éventuellement une décharge de responsabilité en matière de sécurité (cas particulier des séjours ne comprenant pas la présence d'un référent sécurité de La Pouzaque assurant les astreintes de nuit).
- A respecter les capacités d'hébergement maximales autorisées (maison 62 personnes, camping 40 personnes).
- A ne pas séjourner accompagné de chiens ou autres animaux de compagnie.
- A ne pas fumer à l'intérieur des locaux (décret N° 77-1042 du 12 septembre 1977).
- A respecter l'environnement, les animaux, les locaux, le matériel.
- A signaler toutes détériorations et anomalies constatées dans le fonctionnement des équipements.



Avertissement : La Pouzaque décline toute responsabilité concernant les détériorations ou les pertes des effets personnels des utilisateurs, notamment ceux oubliés le jour où ils quittent les lieux.

Association La Pouzaque 81110 Verdalle
Tel 05.63.50.32.75 - Fax 05.63.50.77.21
lapouzaque@free.fr - www.lapouzaque.org